



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving
- PWGSC

1550 Avenue d'Estimauville
1550 D'Estimauville Avenue

Québec
Québec
G1J 0C7

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

TPSGC - PWGSC
601 - 1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet OCIR - Huiles et lubrifiants (vrac)	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0106-18R191/A	Date 2018-11-21
Client Reference No. - N° de référence du client W0106-18R191	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$QCW-030-17544
File No. - N° de dossier QCW-8-41047 (030)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-01-11	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
Delivery Required - Livraison exigée Voir doc	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Roy, Alain	Buyer Id - Id de l'acheteur qcw030
Telephone No. - N° de téléphone (418)649-2845 ()	FAX No. - N° de FAX (418)648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE 5e Bataillon des Services du Canada PHL Édifice 260 Base Valcartier COURCELETTE Québec G0A4Z0 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
A. OFFRE À COMMANDES.....	11
6.1 OFFRE	11
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	12
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	13
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	13
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	14
6.9 LIMITATION FINANCIÈRE	14
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
6.11 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
6.12 LOIS APPLICABLES	14
6.13 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE)	15
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	16
6.1 BESOIN	16
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	16
6.3 DURÉE DU CONTRAT	16
6.4 PAIEMENT	16
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	16
6.6 ASSURANCES.....	17
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	17
ANNEXE « A ».....	18
BESOIN.....	18
ANNEXE « B ».....	20
BASE DE PAIEMENT	20

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et la Liste des produits.

1.2 Sommaire

- 1.2.1** Le ministère de la Défense Nationale (MDN), requière les services d'un entrepreneur, afin de fournir au fur et à mesure des besoins, des huiles et lubrifiants en vrac requis pour entretenir la flotte de véhicules commerciaux et militaires du MDN, Base de soutien Valcartier, Québec, et selon les spécifications décrites à l'annexe A – Énoncé des Besoin et annexe B - Liste de prix.

Ce besoin est pour le Ministère de la Défense nationale (MDN), section des pétroles, huiles et lubrifiants (PHL) du 5^e Bataillon des Services du Canada, Base de soutien Valcartier, Courcellette, Québec.

Une offre à commandes sera émise pour un montant estimatif de 400,000.00\$ plus taxes applicables, pour une période de deux (2) ans fermes.

Période de l'offre à commande : la période de l'offre à commandes est du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 avec possibilité d'une (1) période additionnelle d'une (1) année.

- 1.2.2** Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.2.3 La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

<https://www.canada.ca/fr/services-publics-provisionnement/nouvelles/2018/07/le-gouvernement-du-canada-octroie-un-contrat-pour-une-solution-dachats-electroniques.html>

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC soit :

2.2.1 Transmission par fax au no. : 418-648-2209

2.2.2 Par la poste à l'adresse suivante :

Module de réception des soumissions
Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
1550, Avenue d'Estimauville
Québec (Québec) G1J 0C7

2.2.3 À l'aide du [service Connexion postel fourni par la Société canadienne des postes](#) (https://www.canadapost.ca/web/fr/products/details.page?article=epost_connect_send_a)
L'adresse de courriel du Module de réception des soumissions de la région de Québec est :

TPSGC.RQReceptionSoumissions-QRSupplyTendersReception.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

NOTEZ QUE VOUS NE DEVEZ PAS ENVOYER VOS OFFRES DIRECTEMENT À CETTE ADRESSE COURRIEL MAIS BIEN PROCÉDER VIA LE SERVICE CONNEXION POSTEL DE POSTES CANADA. VOUS RÉFÉRER AUX INSTRUCTIONS UNIFORMISÉES 2003 (2018-05-22).

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18R191/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18R191

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCW-8-41047

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Le Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (1 exemplaire papier) ;

Section II : Offre financière (1 exemplaire papier) ;

Section III : Attestations (1 exemplaire papier);

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18R191/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18R191

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCW-8-41047

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux. L'offrant doit inclure avec son offre, les fiches techniques des produits offerts.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B – Liste de prix. Le montant total des taxes applicables est en sus. Les offrants doivent indiquer un prix pour chacun des articles et chacune des périodes de l'annexe B – Liste de prix.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'Offrant doit présenter les renseignements suivants dans son offre technique;

Fiches techniques : L'offrant doit inclure avec son offre les fiches techniques des produits offerts. L'offrant doit clairement démontrer par ses fiches techniques que les produits proposés sont conformes à toutes les spécifications et description techniques des produits détaillées à l'annexe B – Liste de prix. Les offres ne respectant pas cette exigence seront jugées non recevables.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix

Les offrants doivent compléter l'Annexe B – Liste de prix. Les offrants doivent indiquer un prix pour chacun des articles et chacune des périodes de l'annexe B – Liste de prix.

4.1.2.2 Évaluation des soumissions

Pour fin d'évaluation seulement, le prix de l'offre sera établi comme suit :

Pour tous les prix unitaires fermes mentionnés à l'Annexe B – Liste de prix: les taux unitaires fermes seront multipliés par les quantités approximatives. La somme des totaux de chacune des années seront additionnées pour fournir le montant total d'évaluation pour l'ensemble des périodes.

4.1.3 Prix et (ou) taux fermes

Clause du *Guide des CCUA*, M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

L'offrant doit proposer des prix, des taux fermes ou les deux qui s'appliqueront pour toute la période de l'offre à commandes. FAB Destination, tous frais de transport, de livraison et de déchargement inclus. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CCUA*, M0069T (2007-05-25), Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et les critères techniques obligatoires (4.1.1.1) pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848). http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005 \(2017-06-21\)](#), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports, entre autre fournir la quantité pour chaque produit vendu et le total de tous les articles pour la période visée du rapport. Le document intitulé «Rapport périodique» qui reprend les données de l'Annexe « B » Base de paiement, vous sera transmis lors de l'émission de l'offre à commandes, afin de produire vos rapports. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres comme suit :

- Une (1) copie des données au responsable de l'offre à commande de TPSGC, à l'adresse électronique suivante : TPSGC.gestiondecontrats-quecontractmanagement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca
- Une (1) copie des données au chargé de projet de la section PHL de MDN, à l'adresse électronique suivante : phl-pol.valcartier@forces.gc.ca

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre ;
- Deuxième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre ;
- Troisième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars ;
- Quatrième trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin.

Les données doivent être présentées dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2021 inclusivement.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une (1) période supplémentaire d'une (1) année, à partir du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.4.3 Points de livraisons

Les livraisons seront effectuées au Ministère de la Défense nationale (MDN), Base de Soutien Valcartier, Courcelette, Québec, G0A 4Z0.

Les bâtiments où les livraisons doivent être effectuées sont indiqués à l'annexe B sous le tableau des prix.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Alain Roy
Titre : Spécialiste de l'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements

Adresse : 1550, avenue D'Estimauville, Québec, QC G1J 0C7
Téléphone : 418-649-2845
Télécopieur : 418-648-2209
Courriel : Alain.Roy.Que@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant *(Sera ajouté à l'émission de l'OC)*

Le représentant de l'offrant est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Courriel : _____

6.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes sont les responsables désignés du MDN qui sont en poste à la section PHL édifice 260, du 5e Bataillon des Services du Canada de la Base de soutien Valcartier.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement), ou
3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;

- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 25,000.00\$ (taxes applicables incluses).

6.9 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de 400 000.00\$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois (3) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Liste des produits et Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*).

6.11 Attestations et renseignements supplémentaires

6.11.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.12 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Solicitation No.
W0106-18R191/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18R191

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCW-8-41047

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.13 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes. Si le produit est disponible, il doit être livré dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réception d'une commande. Le fournisseur devra être en mesure de fournir, à l'occasion, des commandes urgentes dans un délai de 48 heures soit deux (2) jours ouvrables.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement – Prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B - Liste de prix. FAB Destination, tous frais de transport de livraison et de déchargement inclus. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Paiements multiples

Clause du *Guide des CCUA* H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement.

Ministère de la Défense nationale
5^e Bataillon des Services du Canada
Section PHL, Édifice 260
Base de Soutien Valcartier
Courcellette, QC, G0A 4Z0

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18R191/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18R191

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCW-8-41047

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW030
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.6 Assurances

Clause du *Guide des CUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances

6.7 Clauses du *Guide des CUA*

[A9006C](#) (2012-07-16), Contrat de défense
[B1505C](#) (2016-01-28), Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux
[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires
[D0018C](#) (2007-11-30), Livraison et déchargement
[D3010C](#) (2016-01-28), Livraison de marchandises dangereuses/ produits dangereux
[D3015C](#) (2014-09-25), Marchandises dangereuses/produits dangereux – conformité de l'étiquetage et de l'emballage

ANNEXE « A »

BESOIN

HUILES ET LUBRIFIANTS EN VRAC

**MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)
5^e BATAILLON DES SERVICES DU CANADA – BASE DE SOUTIEN VALCARTIER**

OBJET

1. Le présent document vise à fournir les exigences générales et particulières relatives à la fourniture de divers produits pétroliers pour véhicules en vrac, tels que : huile à moteur et huile à transmission.

CONTEXTE

2. La section des pétroles, huiles et lubrifiants (PHL) du 5^e Bataillon des Services du Canada est mandatée pour fournir aux différentes unités de la Base de soutien Valcartier, les produits requis pour entretenir la flotte de véhicules commerciaux et militaires du MDN.

DESCRIPTION DU BESOIN

3. Fournir au fur et à mesure des besoins, pour les différents points de service ci-dessous, les produits pétroliers décrits à l'annexe « B » - Liste des produits et Liste de prix ci-jointe. Le tout en conformité avec les normes et spécifications militaires requis pour chaque produit demandé.

a)	Bâtiment 110:	Cie Transport		h)	Bâtiments 621 et 622	430 ETAH
b)	Bâtiment 314:	1er R22eR		i)	Bâtiment 103:	5eAMBdeC
c)	Bâtiment 313:	2e R22eR		j)	Bâtiment 310:	12RBC
d)	Bâtiment 366:	3e R22eR		k)	Bâtiment 324:	5eBNSduC
e)	Bâtiment 312:	QGET		l)	Bâtiment 367:	5eBNSduC
f)	Bâtiment 323:	5RGC		m)	Bâtiment CSEM3	CISQFT
g)	Bâtiment 362:	5eRALC				

GÉNÉRALITÉ

Responsabilités et délais de livraison

4. Les commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être placées chez le fournisseur uniquement par les responsables désignés du MDN qui sont en poste à la section PHL édifice 260, du 5^e Bataillon des Services du Canada de la Base de soutien Valcartier.
5. Le fournisseur doit renseigner le responsable désigné du MDN, dans les 24 heures suivant la réception d'une demande de renseignements ou d'une commande, de la disponibilité du produit.
6. Si le produit est disponible, il doit être livré dans les sept (7) jours ouvrables suivant la réception d'une commande. Le fournisseur devra être en mesure de fournir, à l'occasion, des commandes urgentes dans un délai de 48 heures soit deux (2) jours ouvrables.
7. Les jours ouvrables sont du lundi au vendredi, incluant les vacances de la construction, mais excluant les jours fériés.
8. Les jours fériés sont les suivants : Jour de l'An, Vendredi Saint, Lundi de Pâques, Fête de la Reine, St-Jean-Baptiste, Confédération, Fête du travail, Action de Grâces, Jour du Souvenir, Jour de Noel et lendemain de Noel.
9. Les heures régulières sont de 7h30 à 16h00 durant les jours ouvrables.
10. Le fournisseur devra fournir, tout au long de la durée de l'offre à commandes, à la demande de l'utilisateur désigné, les fiches signalétiques et les certificats d'analyse démontrant la conformité à la spécification se rapportant à chacun des produits de l'annexe « B ».
11. Le fournisseur devra être en mesure de fournir l'ensemble des produits demandés à l'annexe « B ».

Instructions sur les commandes

12. Les quantités fournies ne doivent pas dépasser celles qui sont précisées dans la commande subséquentes à une offre à commandes. Les livraisons partielles ou incomplètes ne seront pas acceptées, à moins que le représentant du MDN n'y ait consenti.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-18R191/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-18R191

N° de la modif - Amd. No.
QCW030
 File No. - N° du dossier
QCW-8-41047

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCW030
 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Liste de prix - Offre à commandes														
Annexe « B »		W0106-18R191				Période : 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2020			Période : 1^{er} février 2020 au 31 janvier 2021			Période : 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022 (ANNÉE EN OPTION)		
		#	Description	Quantité Approx. Annuelle	Prix uni.	Prix total	UD	Prix uni.	Prix total	UD	Prix uni.	Prix total	UD	
1	Huile lubrifiante pour moteur SAE 5W30, base minérale, pour moteurs à essence ou moteurs diesel à utilisation intensive, compatible avec les lubrifiants à base minérale, conforme à la description d'article MIL-L-46152 NSN 9150-21-898-1462	2000	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____		
2	Huile lubrifiante SAE 75W90, catégorie API GL5, extrême pression, huile à usages multiples pour les engrenages hypoides et les transmissions et les boîtes de vitesses manuelles, gamme températures de service: -23°C à 50°C, pour utilisation en toute saison, en climat tempéré. Conforme à la spécification militaire E.U. MIL-L-2105 (dernière édition)	10000	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____		
3	Huile lubrifiante SAE 80W90, catégorie API GL5, extrême pression, huile à usages multiples pour les engrenages hypoides et les transmissions et les boîtes de vitesses manuelles, gamme températures de service: -23°C à 50°C, pour utilisation en toute saison, en climat tempéré. Conforme à la spécification militaire E.U. MIL-L-2105 (dernière édition)	10000	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____		
4	Fluide hydraulique rouge pour transmission automatique ayant obtenu une licence General Motors Dexron VI. Utilisation dans les transmissions automatiques et servodirections ordinaires pour autos, camions et véhicules tout-terrain. Conforme à la spécification GMW16444 NSN: 9150-21-883-3326	20000	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____	\$ _____	LT	\$ _____		

5	Huile lubrifiante pour moteur SAE 15W40, API CJ-4/SM, base minérale, pour moteur diesel utilisant des carburants à faible teneur en soufre et émissions polluantes, compatible avec les lubrifiants à base minérale.MIL-PRF-2104 J, moteurs diesel après 2009 NSN 9150-21-883-2946	25000	\$	LT	\$	LT	\$	LT	\$	LT
6	SOGHU	67000	\$	LT	\$	LT	\$	LT	\$	LT

Tous les prix indiqués au tableau de l'annexe B sont des prix FAB destination, tous frais de transport, de livraison et de déchargement inclus et TPS / TVQ excluses.

Les prix indiqués dans l'offre à commandes sont assujettis à un rajustement à la hausse ou à la baisse afin de permettre:

- a) des changements attribuables au rajustement des prix des produits pétroliers découlant directement d'une augmentation ou diminution des prix imposé par le producteur de pétrole. Une copie de l'avis de l'offrant avisant de toute augmentation ou diminution des prix par le producteur de pétrole doit être fournie au responsable de l'offre à commandes; et
- b) de l'institution de tout nouveau ou changement aux droits, aux tarifs ou aux frais de quelque nature que ce soit, applicables à tout produit pétrolier autorisé, ordonné ou convenu par le Canada ou tout gouvernement provincial, ou par tout organisme gouvernemental de réglementation.

L'offre à commandes sera révisée de façon à refléter les prix actuels de l'augmentation ou la diminution à la date de livraison. L'offrant ne doit pas facturer des prix autres que ceux qui sont indiqués dans l'offre à commandes.

Points de services au ministère de la Défense nationale, Base Valcartier:

- a) Bâtiment 110 : Cie de Transport (5 BNS du C)
- b) Bâtiment 314 : 1^{er} Royal 22^e Régiment
- c) Bâtiment 313 : 2^e Royal 22^e Régiment
- d) Bâtiment 366 : 3^e Royal 22^e Régiment
- e) Bâtiment 312 : QGET
- f) Bâtiment 323 : 5 RGC
- g) Bâtiment 362 : 5 RALC
- h) Bâtiment 621 et 622: 430 ETAH
- i) Bâtiment 103 : 5 AMB de C
- j) Bâtiment 310 : 12 RBC
- k) Bâtiment 324 : Cie de Maintenance (5 BNS du C)
- l) Bâtiment 367 : Cie de Service (5 BNS du C)
- m) Bâtiment CSEM3 : CISQFT

N.B. :

Les cartes d'achat du gouvernement (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.